

31/01/2019

Communiqué de presse

Le Copa et la Cogeca demandent à la Commission de surveiller étroitement l'accord d'engagement sur les prix concernant les biocarburants argentins importés et de le révoquer à la première infraction

Le Copa et la Cogeca se félicitent de l'approbation par les États membres de l'UE du paquet de mesures antisubventions de la Commission contre les importations de biodiesel argentin lors de la réunion du comité de défense commerciale du 30 janvier. Néanmoins, l'approbation d'un quota d'importation de 1,2 million de tonnes lors de la même réunion, dans le cadre d'un accord d'engagement sur les prix entre l'UE et l'Argentine, reste une source de préoccupation pour le Copa et la Cogeca.

Les organisations européennes des agriculteurs et des coopératives saluent le fait que l'UE et les États membres considèrent les taxes différentielles à l'exportation (DET) argentines comme une pratique de subventionnement faussant la concurrence et ont voté en faveur de l'imposition de droits compensateurs antisubventions afin de rétablir une situation de concurrence équitable.

Toutefois, le Copa et la Cogeca sont sérieusement préoccupés par les quotas d'importation prévus par l'accord d'engagement sur les prix adopté dans le paquet, qui permet à l'industrie argentine d'exporter 1,2 million de tonnes de biodiesel sur le marché européen à un prix d'importation minimum. Les volumes de biodiesel argentin importés dans l'UE sont passés de zéro à 1,2 million de tonnes depuis septembre 2017. En effet, les mesures antidumping appliquées depuis 2013, afin de se conformer à une décision de l'OMC, ont été abaissées par la Commission à un niveau où elles n'offrent plus de protection. Cette situation est préjudiciable pour les producteurs européens de colza et l'industrie européenne du biodiesel.

Étant donné que les biocarburants à base d'oléagineux et de cultures agricoles sont strictement plafonnés en vertu des Directives de l'UE en matière d'énergies renouvelables, le fait d'offrir 10% du marché européen du biodiesel aux importations argentines pourrait priver le biodiesel européen à base de colza d'un débouché important, qui est essentiel aux producteurs européens d'oléagineux.

Selon Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa et de la Cogeca, « la concurrence loyale entre les secteurs argentin et européen du biodiesel doit être rétablie, de même que la marge bénéficiaire pour les producteurs européens d'oléagineux, en particulier à un moment où l'UE débat de sa stratégie sur les protéines végétales. *Nous demandons à la Commission de suivre de près la mise en œuvre de l'accord d'engagement sur les prix. En cas de rupture de l'accord par l'Argentine, nous demandons le retrait immédiat de l'accord et l'application du taux général convenu de droits compensateurs de 30 % à toutes les importations de biodiesel en provenance de ce pays.* »

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Dominique Dejonckheere

Senior Policy Advisor

Domnique.dejonckheere@copa-cogeca.eu

Jean-Baptiste Boucher

Directeur de la communication

Tél. portable + 32 474 840 836

jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu

CDP(19)762:1
